

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi, 21 août 2024, au bureau municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.3 OCTROI DE CONTRAT PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE
- 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

126-08-24

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)

ATTENDU QUE selon l'article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Choisissez un élément.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

127-08-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE

128-08-24 PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le N° 74-05-24 la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis 2024-01, et ce, pour des travaux de Pavage de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 août 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public N° 2024-01;

CONSIDÉRANT QU'après l'étude et l'analyse de la soumission, elle s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission reçue;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Construction Norascon Inc., soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de Pavage de la rue Principale conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 524 431,00\$ excluant les taxes;

QUE les sommes soient prises à même le résiduel de la TECQ.

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h04

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault